

La dimension politique de l'éducation relative à l'environnement au sein d'une démarche de consolidation environnementale de la paix



Résumé : Cet article explore un champ d'études encore récent, celui de la *consolidation environnementale de la paix* ainsi que ses liens avec l'éducation relative à l'environnement. En effet, toute intervention de consolidation de la paix à travers l'environnement devrait intégrer une dimension éducative

Nayla Naoufal,
Université du
Québec à
Montréal

transversale, notamment à travers des projets concrets, pragmatiques et coopératifs de résolution de problèmes ou d'écodéveloppement. En raison de certaines caractéristiques des questions écologiques que nous analyserons, la coopération environnementale peut renforcer la collaboration entre États ou communautés, ou contribuer à une convergence politique des protagonistes d'un conflit. Notamment, les questions environnementales comportent à la fois des problématiques de « haute importance politique », qui contraignent les autorités gouvernementales à coopérer, et des problématiques de « basse importance politique ». Négligées par les gouvernements, ces dernières présentent l'avantage de permettre des initiatives locales et des interactions intercommunautaires, nécessaires pour l'apprentissage du vivre ensemble dans un environnement partagé. Enfin, cet article présente quelques exemples de coopération écologique et s'attarde plus spécifiquement à un projet de consolidation de la paix à travers l'environnement, *le projet des Bons voisins de l'eau*, possédant une dimension importante d'éducation relative à l'environnement. L'initiative est réalisée par l'ONG Friends of the Earth-Middle East qui œuvre en Cisjordanie, Israël et Jordanie. Ce projet implique des communautés frontalières et voisines des trois territoires.

Abstract : The present article examines the recently emerged field of environmental peacebuilding and its links with environmental education. Indeed, all programs of environmental peacebuilding should include a transversal educative dimension, particularly through concrete, pragmatic and collective projects of problem resolution or eco-development. Due to certain characteristics of ecological issues that we will analyze, environmental cooperation can reinforce cooperation between states or communities, or contribute to political convergence between those parties involved in a conflict. Ecological issues, among others, encompass issues of high political priority (“high politics”) that force top-level leaders to collaborate, as well as issues of low political priority (“low politics”). Often neglected by governments, the latter provide opportunities for local, grassroots initiatives and intercommunity interactions (also called people-to-people programs). These are crucial to learn to live together within a shared environment. Finally, this article presents a few examples of ecological cooperation, as well as a transboundary environmental peacebuilding project: *the Good Water Neighbours Project*. This project, integrating a core dimension of environmental education, was developed by the NGO Friends of the Earth Middle East, which operates in Jordan, Israel and the Palestinian Territories. It involves neighbouring communities across the borders and within the three territories.

La politique repose sur un fait : la pluralité humaine [...]. C'est parce que la philosophie ou la théologie s'occupent toujours de l'homme, parce que toutes leurs déclarations seraient exactes quand bien même n'y aurait-il qu'un seul homme ou seulement deux hommes ou uniquement des hommes identiques, qu'elles n'ont jamais trouvé aucune réponse philosophiquement valable à la question : qu'est-ce que la politique? [...] comme s'il y avait *en* l'homme quelque chose de politique qui appartiendrait à son essence. C'est précisément là qu'est la difficulté : l'homme est a-politique. La politique prend naissance dans *l'espace-qui-est-entre-les-hommes*, donc dans quelque chose de fondamentalement *extérieur-à-l'homme*. (Hannah Arendt, 1995, p. 31-32)

À l'heure actuelle, il existe environ 40 conflits armés dans le monde¹ selon Gal-Or et Giesen (2007). Ces guerres sont non seulement génocides, mais également terrifiantes, « interdisant l'existence même à ceux qui ne sont pas encore nés, en brûlant et en empoisonnant la terre, en défoliant les forêts » (Marcuse, 2008, p. 74). En effet, la guerre dégrade ou détruit toujours l'environnement (Vadrot, 2005, p. 13). Provoquant de très nombreuses pertes humaines immédiates, elle est également très néfaste pour les conditions de vie des populations, dont elle altère la santé et l'existence à long terme.

La recherche de stratégies d'évitement des guerres, de résolution de conflits et d'édification d'une stabilité sociopolitique est donc fondamentale. En vue de construire une dynamique de paix, nous verrons que trois stratégies sont envisageables, qui dépendent notamment du stade de la dispute. Parmi celles-ci, la consolidation de la paix peut emprunter plusieurs chemins, entre autres une approche environnementale. Cet article cherche à cerner le champ de la consolidation environnementale de la paix (*environmental peacebuilding*) et explore ses liens avec l'éducation relative à l'environnement (ERE). Cette dernière apparaît en effet comme une composante essentielle de la consolidation environnementale de la paix.

Signalons d'emblée que la méthodologie adoptée pour la rédaction de cet article est celle d'une démarche réflexive et critique à l'égard d'une recension d'écrits exhaustive sur un ensemble de thèmes reliés entre eux : paix, construction de la paix, consolidation environnementale de la paix, éducation, éducation relative à l'environnement, courant sociocritique en ERE, éducation à la paix, coopération environnementale, réconciliation, projets de consolidation de la paix, projets éducatifs contribuant à une dynamique de paix, etc. La méthodologie que nous adoptons intègre des éléments d'une recherche spéculative, à savoir « un travail de l'esprit produisant des énoncés théoriques à partir et à propos d'autres énoncés

théoriques » (Van der Maren, 1995, p. 134), en vue de proposer des pistes de réflexion sur les connexions entre les champs de la consolidation environnementale de la paix et de l'éducation relative à l'environnement. Nous faisons aussi appel aux éléments de réflexion dégagés à partir de la préparation d'une étude de cas auprès des acteurs d'une ONG œuvrant en consolidation environnementale de la paix. Permettant d'illustrer la problématique globale de la contribution de l'éducation relative à l'environnement à la construction d'une dynamique de paix, cette étude de cas a pour but de dégager les fondements et les pratiques de l'ERE chez cette ONG et de tenter d'analyser la contribution de son action éducative à l'édification d'une stabilité sociopolitique.

1. Les trois stratégies de construction de la paix

La construction d'une dynamique de paix au sein des États et entre eux peut avoir lieu grâce à trois stratégies (Galtung, 1996, p. 103; Harris, 2002, p. 18; Iram, 2006, p. 5) :

- Le rétablissement de la paix (*peacemaking*), basé essentiellement sur la communication, correspond selon les Nations Unies à « une action permettant un accord entre parties hostiles à travers des moyens pacifiques » (traduction libre, Boutros-Ghali, 1992, p. 11). Il existe de nombreuses démarches de rétablissement de la paix, notamment la négociation, la médiation, l'arbitrage, le recours à la Cour internationale de justice ou aux tribunaux régionaux. Cette stratégie est mise en œuvre pendant le conflit.

- Le maintien de la paix (*peacekeeping*), centré sur l'emploi de la force militaire, vise à contrôler les protagonistes du conflit, afin de les empêcher de s'entretuer et de détruire le milieu environnant (Galtung, 1996, p. 103). Il s'agit, selon les institutions onusiennes, du « déploiement d'une présence des Nations Unies sur le terrain pour aider à prévenir ou arrêter la violence entre des parties hostiles » (traduction libre, Harris et Mische, 2004, p. 176). Cette stratégie est mise en place pendant le conflit et après ce dernier, si les tensions et l'animosité persistent.

- La consolidation de la paix (*peacebuilding*) est mise en œuvre après l'arrêt des hostilités, selon les Nations Unies (Harris et Mische, 2004, p. 177). Elle constitue « un concept complet qui comprend, génère et soutient tout l'éventail des processus, des approches et des étapes nécessaires pour la transformation de conflits en relations plus soutenables et pacifiques » (trad. libre, Lederach, 1997, p. 20). C'est « une stratégie complète permettant de prévenir une récurrence de la violence et de soutenir des rapports pacifiques entre et au sein de différents secteurs de la société aux niveaux local, national

et régional » (trad. libre, Harris et Mische, 2004, p. 177). Selon Boutros-Ghali (1992, p. 32), les stratégies employées pour consolider la paix comprennent le désarmement des parties hostiles, le rapatriement de réfugiés, l'observation des élections, les progrès en matière de droits de la personne, la réforme ou le renforcement des institutions étatiques ainsi que la promotion de la société civile et de la participation politique.

2. La consolidation environnementale de la paix

La consolidation environnementale de la paix (*environmental peacebuilding*) est un concept étroitement lié aux théories et concepts de la consolidation de la paix (Harari, 2008, p. 6). Il s'agit de l'une des approches possibles en la matière, outre les approches politiques, économiques, sociales et culturelles qui sont également envisageables pour édifier une stabilité sociopolitique. Elle fait référence à l'environnement en tant qu'élément potentiel de connexion entre les protagonistes d'un conflit, en vue de promouvoir la paix dans des situations de tensions ou de conflits déclarés (*ibid.*, p. 23).

La consolidation environnementale de la paix s'appuie sur les principes suivants : la nature n'a pas de frontières et les démarches de coopération autour de la résolution de problèmes écologiques et, ou de la gestion des ressources naturelles (soit la coopération environnementale) peuvent s'inscrire par-delà les frontières politiques (*ibid.*, p. 6). On peut penser par exemple à des initiatives de conservation chevauchant les territoires de deux ou plusieurs pays (parcs de la paix), à des programmes de gestion internationale d'un bassin versant, à des accords maritimes régionaux ou encore à des projets de surveillance environnementale (Carius, 2006, p. 6).

La paix est un « exercice de persévérance » (trad. libre, Galtung, 1996, p. 274), une dynamique permanente (Harris, 2004; Galtung, 1996, p. 196), un processus constant et un idéal à atteindre (Harris et Mortison, 2003, p. 12). Ce n'est nullement un état statique et figé, obtenu une fois pour toutes. Les sociétés connaîtront toujours des tensions et des mésententes en leur sein et entre elles. La poursuite de la paix ne devrait donc pas rechercher « un état idéalisé de l'existence humaine sans agression ni conflit » (trad. libre, Harris et Mortison, 2003, p. 13), mais viser une résolution des disputes sans recours à la force militaire ou physique, ainsi que l'absence de violences structurelles. Par conséquent, la transformation d'un conflit fait appel à de nombreuses actions et dimensions interdépendantes et diversifiées, en raison du caractère dynamique de la paix et des disputes (Lederach, 1997, p. 67). Parmi ces actions, la consolidation environnementale de la paix constitue une approche très pertinente.

Selon Harari (2008, p. 12), le processus de consolidation environnementale de la paix se caractérise par le fait qu'il se réalise à une échelle locale et régionale et qu'il accorde un rôle important à la société civile, aux ONG, aux parties prenantes locales et aux dirigeants d'échelon moyen; il s'appuie sur la coopération des groupes ou populations adversaires en matière de problématiques écologiques. Le concept de consolidation environnementale de la paix diffère donc de celui de résolution environnementale des conflits. Comme l'observe l'auteur, cette deuxième démarche, basée essentiellement sur la gestion commune des ressources naturelles, se situe dans un cadre régional et global et fait appel aux hauts dirigeants et aux parties prenantes nationales et internationales.

La réconciliation

La consolidation de la paix, notamment dans sa dimension environnementale, repose sur la réconciliation (Lederach, 1997, p. 24) et la coopération (Harari, 2008, p. 8). La réconciliation consiste en un processus visant à instaurer un rapport harmonieux entre des communautés en dispute, qui ne force pas ces dernières à occulter leurs allégeances conflictuelles, mais qui les engage les unes par rapport aux autres en tant qu'« humains en relation » (trad. libre, Lederach, 1997, p. 26).

Les protagonistes d'un conflit ont souvent subi des violences et des traumatismes à travers des générations. Ancré dans l'histoire, leur rapport aux adversaires est caractérisé par des stéréotypes de ces derniers – qu'ils perçoivent comme de dangereux ennemis –, par la peur et le ressentiment (*ibid.*, p. 23). « La mémoire historique des griefs est mobilisée à travers une combinaison de facteurs politiques, économiques et sociaux, qui entraînent un point culminant d'intolérance et d'hostilités entre groupes » (trad. libre, Blagojevic, 2007, p. 555). Ces problèmes peuvent mener à un conflit armé s'ils ne sont pas résolus, comme en Irak, en Bosnie, au Rwanda (*ibid.*) et au Liban.

Il importe donc de modifier le rapport des personnes au groupe ennemi. Or, « une manière de provoquer des changements sociaux est de construire des relations » (trad. libre, Feuerverger, 2001, p. 88). La consolidation de la paix fait référence principalement à la recherche de nouvelles manières d'être en relation avec l'autre et requiert des changements multidimensionnels, touchant les aspects personnels, relationnels, culturels et structurels (Lederach, 1997, p. 135).

Blagojevic (2007) propose la réconciliation en tant qu'approche de consolidation de la paix pour des sociétés multicommunautaires après une

guerre (Naoufal, 2009a). Selon Blagojevic (2007), la réconciliation correspond à la transformation des relations entre communautés et peut se faire sur les plans politique, social, économique ou infrastructurel. Nous proposons une autre dimension pour la réconciliation, la dimension écologique, implicite chez Blagojevic lorsqu'elle mentionne l'existence de projets de jardinage participant à la réconciliation (2007). L'auteure évoque aussi d'autres exemples de programmes en la matière, entre autres une initiative de radio de la paix au Rwanda, un projet de dialogue de femmes de diverses communautés en Bosnie sur le droit du retour chez soi et un programme de jardinage intercommunautaire en Bosnie-Herzégovine, le « Programme de jardinage communautaire » (Morrell, 2006; Naoufal, 2009a).

La réconciliation est à la fois un *locus* et un *focus* (Lederach, 1997, p. 30). C'est un *focus*, qui se base sur les aspects relationnels du conflit. C'est également un *locus*, c'est-à-dire le lieu de rencontre des communautés en mésentente, où les personnes peuvent se concentrer sur leurs rapports aux membres du camp adverse et partager des représentations et des expériences, en vue de créer de nouvelles visions de l'autre et des pratiques nouvelles et partagées (*ibid.*).

Des programmes de consolidation de la paix à travers la réconciliation et la construction de nouveaux rapports entre les groupes sont les démarches les plus indiquées pour résoudre et transformer de manière durable des conflits selon Lederach (1997, p. 93). Cependant, ce sont également les interventions les moins développées et les plus difficiles à concevoir, à mettre en place et à évaluer (*ibid.*).

La coopération environnementale

La consolidation environnementale de la paix correspond à une action, soit la coopération écologique ou environnementale. Cette dernière adopte la double dimension *focus/locus* de la réconciliation. Par conséquent, elle permet de modifier à la fois le caractère et le mode du rapport entre groupes adversaires, en proposant un lieu de rencontre et un espace de dialogue (Harari, 2008, p. 8).

Cette coopération améliore l'environnement local et les conditions de vie des populations. Elle permet d'initier un dialogue entre communautés ou sociétés conflictuelles, un dialogue souvent difficile à mettre en place à travers les voies politiques. Elle peut aider au développement de la confiance entre parties adverses (Harari, 2008, p. 6). Selon Carius (2006, p. 11), au fur et à mesure que la coopération environnementale, notamment en matière de gestion des ressources partagées, prend de l'ampleur, l'animosité et les hostilités diminuent et les populations prennent conscience d'une « identité

régionale » (trad. libre, Carius, 2006, p. 12) centrée sur l'environnement régional et non sur les frontières politiques, et accompagnée d'une vision de responsabilités et de droits communs. Cette identité se substituerait à une identité « définie politiquement et mutuellement exclusive » selon Carius (2006, p. 12), à savoir une identité nationale ou ethnique ou encore confessionnelle, qui ne prene pas en compte la mise en commun d'un territoire et d'un milieu de vie. L'identité régionale nous semble déterminée par le rapport à la biorégion² et la définition qu'en donne Carius nous apparaît fortement imprégnée de la philosophie biorégionale. Nous proposons donc de qualifier cette identité de biorégionale.

La coopération environnementale peut porter sur la résolution de problèmes écologiques et, ou sur la gestion des ressources naturelles et, ou sur l'amélioration du milieu de vie. Selon Maoz (2000), la résolution coopérative de problèmes, surtout lorsque ces derniers sont partagés par les collectivités, peut particulièrement contribuer à diminuer les tensions intercommunautaires.

Certains pays utilisent depuis longtemps la coopération environnementale afin de renforcer leurs relations diplomatiques ou d'aider à une convergence politique des protagonistes d'une mésentente (Le Prestre, 2005, p. 414-415). Cette coopération peut « contribuer à renforcer la sécurité et la stabilité internationale en créant des habitudes de coopération » (*ibid.*, p. 414). Elle peut avoir lieu entre des États, des régions, des communautés intraétatiques ou interétatiques, etc. On peut penser à l'entente des États riverains de la mer Baltique pour remédier à la pollution de cette mer (Westing, 1989, p. 12); à la collaboration de l'Inde et du Pakistan autour de l'Indus; au Projet régional de bases de données sur l'eau (Regional Water Data Banks Project) qui permet aux Israéliens, Palestiniens et Jordaniens d'échanger des données relatives à l'eau depuis 1994 (Carius, 2006, p. 13); à la coopération entre deux localités, une palestinienne (Tulkarem) et l'autre israélienne (Emek Hefer), sur le recyclage des déchets des pressoirs à olives (Harari, 2008, p. 20).

3. Pourquoi les questions environnementales pour la consolidation de la paix?

Les questions environnementales sont particulièrement appropriées à la consolidation de la paix et à une coopération entre des groupes adversaires en raison de plusieurs caractéristiques :

- Les questions environnementales ignorent les frontières politiques. Une coopération autour de la gestion de ressources ou de la résolution de problèmes écologiques génère un lien entre des populations, des régions, des territoires ou des pays (Dabelko, 2006).

- Le traitement des questions environnementales nécessite un processus de consultation, de discussion et de collaboration à long terme. Cette interaction continue aide à construire la confiance entre des groupes ou sociétés opposés (Dabelko, 2006).
- L'intégration des questions environnementales dans les négociations de paix conduit à une paix plus durable que leur non-inclusion (Ali, 2003), notamment parce qu'elle permet le maintien d'un lien collaboratif entre des camps potentiellement conflictuels. De plus, la base environnementale de la coopération peut empêcher la rupture d'un accord de paix en raison de l'« aversion mutuelle à l'égard du dommage environnemental » (trad. libre, Ali, 2003, p. 166), qui caractérise les deux camps.
- Les problématiques environnementales se prêtent bien aux initiatives locales d'acteurs communautaires, ce qui peut constituer un premier pas vers un dialogue entre autorités publiques (Dabelko, 2006).
- Les questions environnementales correspondent à la fois à des problématiques de « basse importance politique » (*low politics*) et à des problématiques de « haute importance politique » (*high politics*) (Dabelko, 2006), ce qui, dans la deuxième option, oblige les dirigeants à leur accorder beaucoup d'attention et à collaborer, comme dans le cas de l'eau au Moyen-Orient (Harari, 2008, p. 9). Négligées par les autorités publiques, les thématiques écologiques non prioritaires peuvent cependant être un sujet de dialogue dans le cadre d'un conflit. Ces thématiques ne risquent pas de dégrader davantage les relations interétatiques (*ibid.*), elles permettraient même de diminuer l'hostilité et de catalyser d'autres collaborations (Naoufal, 2009a). Ali (2003) regrette que les questions environnementales soient souvent considérées par la majorité des autorités gouvernementales peu importantes et ne touchant pas aux besoins immédiats des populations. Néanmoins, le caractère peu stratégique de ces questions n'occupant pas le devant de la scène permet des initiatives et des interactions intercommunautaires sur un plan local, utiles pour l'apprentissage du vivre ensemble au sein d'un milieu partagé (Harari, 2008, p. 9).
- Les problématiques environnementales permettent une coopération qui peut mener au partage d'informations, à la réduction de l'emploi de la violence et à la création d'une identité écologique régionale, selon Carius (2006, p. 12).

4. Les facteurs contraignants en matière de consolidation environnementale de la paix

La consolidation environnementale de la paix peut être contrainte notamment par les facteurs suivants (Harari, 2008, p. 13) :

- Les décisions des autorités publiques et des militaires peuvent empêcher ou limiter les démarches de coopération écologique (*ibid.*, p. 13). Par exemple, dans le cadre du *projet des Bons voisins de l'eau*, les autorités militaires israéliennes affectent négativement l'initiative en interdisant aux Palestiniens de se rendre dans les zones de souveraineté palestinienne A et B et ont parfois empêché des rencontres entre des communautés israéliennes et palestiniennes (Roseman, 2008, p. 33).
- Des événements politiques importants peuvent avoir des effets nuisibles sur le processus délicat et continu de la réconciliation, de la construction de la confiance et de nouveaux rapports entre communautés (Harari, 2008, p. 13). Ainsi, dans le cas du conflit israélo-palestinien, la deuxième Intifada a entraîné une suspension temporaire des rencontres du Joint Water Committee (JWC), le comité commun israélo-palestinien qui supervise la gestion de toutes les ressources et infrastructures hydrauliques cisjordanienne³. Les rencontres ont par la suite été arrêtées à l'arrivée au pouvoir du Hamas en 2006 (Selby, 2007, p. 204).
- Dans un contexte d'occupation, il est difficile pour les participants appartenant à la population occupée et opprimée de coopérer de manière normale avec des membres de la population occupante, alors que la situation n'est pas normale. En outre, ils risquent de se voir accuser de déloyauté (Roseman, 2008, p. 33). À titre d'exemple, certains employés palestiniens et jordaniens de l'ONG Friends of the Earth Middle East (mettant en place des projets de consolidation environnementale de la paix entre Israël, la Jordanie et les Territoires palestiniens) ont ressenti le besoin de cacher leur affiliation professionnelle et les bureaux de l'organisation à Amman ont été la cible de tirs (*ibid.*). En outre, un risque d'être perçu dans son propre camp comme un « collaborateur » (dans un sens péjoratif) existe dans toute consolidation de la paix liée à un conflit, même si ce dernier ne comporte pas d'occupation. Néanmoins, une participante palestinienne au *projet des Bons voisins de l'eau* met en exergue le fait que les actions conjointes provoquent une prise de conscience collective, tant chez les Israéliens que chez les Palestiniens, de l'illégitimité et du caractère contraire aux droits humains des barrages militaires, du mur de séparation et des colonies israéliennes dans les Territoires palestiniens (Roseman, 2008, p. 34). Cette prise de conscience devrait mener à la fin de l'occupation, selon cette participante.
- Les difficultés de financement pour les initiatives locales peuvent également contraindre la consolidation environnementale de la paix (Harari, 2008, p. 13). À titre d'exemple, la constitution en association nationale du Programme de jardinage communautaire en Bosnie-

Herzégovine (pour le moment géré et en grande partie financé par une ONG, l'American Friends Service Committee) et son autosuffisance grâce à des initiatives générant des revenus ont été difficiles à réaliser, non seulement pour des raisons financières, mais également politiques. En effet, la mise en place d'organismes non gouvernementaux fonctionnant sur un plan national et qui soient indépendants de la République serbe de Bosnie et de la Fédération de Bosnie-Herzégovine (les deux entités formant la Bosnie-Herzégovine) est ardue (Bill Pierre, directeur de la section européenne de l'American Friends Service Committee, communication libre, 2009). Par ailleurs, si la Bosnie-Herzégovine⁴ entrait dans l'Union européenne (UE), elle pourrait bénéficier de fonds européens, notamment pour le Programme de jardinage communautaire (*ibid.*). En matière de consolidation environnementale de la paix, les facteurs financiers contraignants sont souvent liés à des questions politiques, comme dans ce cas. Ces enjeux ont été finalement surmontés par les acteurs du Programme de jardinage communautaire en Bosnie-Herzégovine, qui est en cours de transition pour devenir en 2011 une ONG bosnienne indépendante dénommée Community Gardens Association (Association des jardins communautaires) (Bill Pierre, communication libre du 12 septembre 2010).

Les accords internationaux de gestion des ressources naturelles ou de conservation écologique rencontrent des enjeux différents. Par nature, ils se situent sur un plan international et concernent les gouvernements. Cependant, ils ne vont souvent pas au-delà de la coopération technique (d'après Carius, 2006, p. 15) et n'impliquent pas les communautés. Par rapport aux projets plus locaux qui engagent les communautés, les accords internationaux de gestion des ressources naturelles ou de conservation écologique contribuent beaucoup moins à transformer les rapports quotidiens entre les populations ainsi que les représentations individuelles et sociales qu'elles ont du camp adverse. Par exemple, les Parcs de la paix créent des zones écologiques tampons entre les protagonistes d'une dispute, mais contribuent peu au dialogue entre les personnes, à la coopération et à la réconciliation.

5. Les avantages de l'action locale et communautaire en matière de consolidation environnementale de la paix

Les interventions locales, critiquées pour leur échelle réduite, participent cependant davantage que les accords internationaux à la construction de relations positives intercommunautaires, au développement de la confiance et à l'apprentissage du vivre ensemble. En outre, selon Plonski (2005), les expériences personnelles peuvent modifier les effets des métastructures telles que les pressions culturelles, sociales, politiques et économiques. Situées sur un plan interpersonnel, les représentations positives de l'autre, développées à

travers le dialogue et les activités coopératives, peuvent peu à peu s'étendre à toute la population (*ibid.*). La transformation de l'esprit des personnes au sein d'une communauté peut avoir des effets d'abord sur la communauté, puis sur la société (*ibid.*). Cependant, l'auteure reconnaît que les contraintes sociales, économiques et politiques ainsi que la complexité de la dimension psychoculturelle du conflit⁵ affectent la capacité d'agir des personnes. Pour aller au-delà des changements individuels et communautaires vers des transformations structurelles et systémiques engageant la volonté de populations entières, il est nécessaire de coordonner toutes les interventions et de relier entre eux les acteurs de l'ensemble de la société et de tous les milieux de consolidation de la paix (Lederach, 1997, p. 3; Plonski, 2005). Ceci implique la construction de relations verticales et pas seulement horizontales (Lederach, 1997, p. 3). Nous pourrions être alors en mesure de passer de « l'apprentissage de la paix à l'agir de la paix » (trad. libre, Plonski, 2005, p. 406).

Néanmoins, en dépit de leurs succès à l'égard de la mise en place de coopérations et de connexions positives entre des communautés conflictuelles, la plupart des projets de consolidation environnementale de la paix restent au stade local et ne sont pas appuyés par les autorités gouvernementales impliquées (Carius, 2006, p. 16). Ceci est le cas notamment pour les actions touchant aux sociétés jordanienne, palestinienne et israélienne, à savoir *le projet des Bons voisins de l'eau* que nous aborderons par la suite et la Base de données sur l'eau évoquée précédemment, qui correspond à une coopération réussie entre des scientifiques. Ainsi, la consolidation environnementale de la paix se heurte à un enjeu majeur, soit la difficulté de transformer la coopération écologique en une collaboration plus importante intégrant les dimensions politiques et sociétales (Carius, 2006, p. 14).

Pour Lederach (1997, p. 52), une grande partie des transitions vers la paix – par exemple, aux Philippines et en Éthiopie – ont été majoritairement suscitées par l'action associative et communautaire, même si l'auteur se demande également si, la plupart du temps, la fin des conflits ne résulte pas plus de l'épuisement que d'une transformation planifiée des réalités sociopolitiques (*ibid.*). Toujours est-il qu'un appui politique plus vaste pourrait mener à un essaimage des interventions locales. Comme nous le mettrons en lumière, l'action des élus locaux peut être utile en ce sens.

6. Liens entre la consolidation environnementale de la paix et l'éducation

Depuis la publication de l'article de Hardin (1968) sur la tragédie des communaux, les problèmes écologiques sont souvent appréhendés en tant

que conflits d'intérêts divergents (Ali, 2003). Chaque protagoniste de la dispute voudrait être l'utilisateur exclusif ou prioritaire d'une ressource naturelle telle l'eau ou la forêt, et ceci mène à la dégradation, voire la destruction de cette dernière. Néanmoins, pour Ali (2003), ce cas de figure caractérise des populations ou des communautés dépourvues de savoirs environnementaux. Or, l'éducation mène les personnes à acquérir de tels savoirs et à développer une aversion partagée des dommages écologiques, et ce, en dépit du contraste au sein des intérêts caractérisant les différentes parties du conflit (*ibid.*).

Ali (2003) restreint dans une certaine mesure l'éducation à un processus d'information sur les problématiques environnementales. Cependant, l'ERE est bien plus que cela, elle permet de développer un rapport harmonieux et significatif au monde (Sauvé, 1997a, p. 262), ainsi qu'un sentiment d'appartenance et de responsabilité à l'égard du milieu de vie (Sauvé *et al.*, 2001, p. 119). Elle suscite également une prise de conscience à l'égard de notre connexion avec les êtres vivants, aussi bien les humains que les autres espèces (Sauvé, 1997a, p. 59), qui sont tous liés et interdépendants au sein de l'environnement partagé.

La consolidation environnementale de la paix, qu'elle soit située dans des contextes de conflits provoqués par des questions écologiques ou non, requiert la modification des visions du monde et des pratiques des personnes et des communautés à l'égard de la guerre, de la paix et de l'environnement (d'après Mische, 1986, p. 2). Ces dernières doivent être remplacées par des visions du monde, des valeurs et des pratiques en faveur de la paix. Selon Mische (1986, p. 2), tant la guerre que la dégradation environnementale commencent dans l'esprit des personnes, qui se distancient psychologiquement de la nature et des valeurs écologiques et voient autrui tout d'abord « distinctement « autre », étranger, ennemi, puis ensuite non humain et monstrueux, et donc « méritant » d'être détruit » (trad. libre, *ibid.*, p. 2).

Par ailleurs, comme nous l'avons mis en lumière, la réconciliation entre communautés opposées fait appel à la transformation des rapports intercommunautaires ainsi que des représentations et de l'agir à l'égard des autres collectivités. Ceci fait appel à une dimension éducative transversale, essentielle également pour développer un fort sentiment d'appartenance et de responsabilité à l'égard de la biorégion (Sauvé *et al.*, 2001, p. 119) et donc pour permettre la nouvelle identité biorégionale dont parle Carius (2006, p. 11). Le courant biorégionaliste en ERE est très utile à cet effet.

L'éducation est donc nécessaire en vue de mettre en œuvre la consolidation de la paix, entre autres environnementale. En particulier, l'éducation à la paix et

l'éducation relative à l'environnement (ERE) visent toutes deux la déconstruction des mythes du pouvoir et la transformation du rapport au monde, pour y substituer « une vision et des compétences faisant des humains des êtres nourriciers collaborant dans la protection du monde naturel et des communautés humaines » (trad. libre, Harris et Mische, 2004, p. 169). Une telle dynamique de déconstruction et reconstruction s'apparente dans une grande mesure au courant sociocritique de l'ERE (Naoufal, 2008), ce « processus d'investigation critique des réalités environnementales, sociales et éducationnelles, étroitement associé à un projet d'action visant la transformation de ces réalités » (Sauvé, 1997b, p. 178-179). Cette dimension critique de l'ERE permet notamment de déconstruire les questions sociopolitiques, dont les relations entre les communautés en vue de les comprendre et de les transformer, participant ainsi à l'apprentissage du vivre ensemble. La construction d'un rapport harmonieux à l'environnement passe par des relations positives entre ses habitants. Or, l'ERE permet d'instaurer ou de renforcer une relation privilégiée des personnes et des collectivités au milieu de vie ainsi qu'aux autres humains et communautés qui le partagent.

Pour Plonski (2005), l'éducation et la consolidation de la paix se confondent et sont interchangeable. L'éducation doit être en effet réorientée vers la construction d'une dynamique de paix, selon l'auteure. En effet, dans des sociétés en conflit depuis longtemps, telles que les sociétés palestinienne et israélienne, leurs cultures respectives ont intégré des représentations des personnes de l'autre partie comme des ennemis monstrueux (Adwan, 1996, p. 91). Il importe donc de remplacer ces représentations par d'autres en faveur de la paix, comme l'écrit Mische (1986, p. 2), et de substituer dans les cultures, aux éléments de destruction et de guerre, des thématiques de coexistence, de respect et d'harmonie. Par conséquent, les systèmes éducationnels des sociétés conflictuelles doivent être modifiés en vue de construire une dynamique de paix, en particulier dans les situations de dispute de longue durée (Plonski, 2005).

Par ailleurs, Plonski (2005) souligne le rôle potentiel de l'éducation cherchant à modifier les réalités sociales dans le développement de l'agir en vue de la « transformation du *statu quo* des conflits violents » (trad. libre, Plonski, 2005, p. 394) dans le cadre de contraintes culturelles, sociales, politiques et économiques. L'éducation, en générant des transformations systémiques, peut activer ou accroître la capacité des personnes à agir en tant qu'agent de changement social (*ibid.*) et donc renforcer leur sentiment de pouvoir agir (*empowerment*) à l'égard des réalités, notamment sociopolitiques et écologiques. « Un agent est quelqu'un qui agit et amène le changement » (traduction libre, Sen, 1999, p. 19). Politique par essence, l'éducation au sein d'un programme de consolidation environnementale de la paix vise à encourager la formation de tels agents au sein de l'ensemble des populations impliquées.

Cependant, selon Harris (2002, p. 23), pour démanteler la violence et édifier une stabilité sociopolitique, l'éducation, certes indispensable, reste insuffisante. La construction d'une paix à la fois structurelle et directe exige des changements structurels et politiques (notamment des ententes équitables pour toutes les composantes de la société), des infrastructures appropriées et le soutien des médias (Fuwa, 2002). La construction d'une dynamique de paix nécessite également la mise en place d'une action (Harris, 2002, p. 23), notamment des projets de résolution de problèmes et d'écodéveloppement. L'ERE peut apporter une contribution importante à cette construction, de par la posture sociocritique qu'elle valorise et de par les approches expérientielles, réflexives, critiques et pratiques qu'elle propose.

En fait, le champ de la consolidation environnementale de la paix (*environmental peacebuilding*) pourrait permettre de mieux cerner et comprendre la contribution de l'ERE à l'apprentissage du vivre ensemble dans un contexte de construction d'une dynamique de paix, à la condition d'intégrer l'ERE de manière centrale.

Selon notre recension d'écrits, la littérature scientifique relative aux théories et pratiques de consolidation environnementale de la paix n'intègre généralement pas l'éducation, même de manière implicite. Harari (2008) et Roseman (2008) font référence à l'éducation en tant que dimension des interventions de construction de la paix, mais sans approfondir cet aspect et sans en étudier les fondements et les pratiques dans la perspective de la consolidation environnementale de la paix. Pourtant, l'inclusion dans ce processus d'une éducation explicite, planifiée et systématisée est nécessaire. Ceci correspond à un enjeu de la recherche en sciences de l'environnement tout comme en éducation, notamment en éducation relative à l'environnement. Malheureusement, les chercheurs et les acteurs associatifs et communautaires œuvrant dans le domaine de la consolidation environnementale de la paix ne collaborent généralement pas, à quelques exceptions près, et ce, bien qu'ils partagent les mêmes visées et préoccupations (Soroos, 2004). On observe par ailleurs que les « activistes autodidactes » (trad. libre, Funtowicz et Ravetz, 1990, p. 21), pour qui les questions environnementales constituent un engagement personnel, possèdent souvent plus de savoirs et de compétences à l'égard du milieu de vie que les experts institutionnels qui sont peu formés et pour qui les questions écologiques se résument à une tâche professionnelle parmi d'autres (*ibid.*). Afin que la recherche dans ce domaine soit pertinente, appropriée aux contextes local et sociétal ainsi qu'aux besoins des populations et qu'elle s'appuie sur tous les types de savoirs, elle doit être étroitement liée à l'intervention socio-éducative des acteurs de terrain. La recherche et l'action associative et locale s'éclairent et se soutiennent alors l'une l'autre.

7. Une intervention éducative en consolidation environnementale de la paix

La consolidation environnementale de la paix constitue un champ nouveau (Harari, 2008, p. 24; Carius, 2006, p. 6). Il existe donc peu de recherches théoriques et d'études de cas permettant d'évaluer sa contribution ainsi que la participation de l'ERE à la construction d'une dynamique de paix dans des contextes de tensions ou de conflits (Caruis, 2006, p. 6; Harari, 2008, p. 9; Naoufal, 2009a). Une intervention pertinente correspond au *projet des Bons voisins de l'eau* mené depuis 2001 par l'ONG Friends of the Earth Middle East et impliquant 25 communautés palestiniennes, israéliennes et jordaniennes voisines, frontalières et partageant des ressources en eau (Harari, 2008, p. 19).

Les relations israélo-jordaniennes au regard de l'eau

Chevauchant les territoires de quatre états (Liban, Syrie, Jordanie et Israël) et du territoire palestinien de Cisjordanie, le fleuve du Jourdain a fait l'objet d'ardentes disputes au vingtième siècle entre ses riverains arabes d'une part, et l'État hébreu d'autre part. À l'heure actuelle, les eaux du Jourdain sont utilisées principalement par les Israéliens (les eaux du Jourdain sont utilisées à 59 % par Israël, 23 % par la Jordanie, 11 % par la Syrie et 0,3 % par le Liban selon Aliewi et Assaf, 2007, p. 21-22).

Après maints affrontements et incidents politiques, Israël et la Jordanie ont signé en 1994 un traité de paix accompagné de provisions liées à l'eau, portant notamment sur le partage des eaux du Jourdain et de son affluent le Yarmouk, et sur un cadre de coopération israélo-jordanien pour le développement de nouvelles ressources hydriques à travers des projets hydrauliques communs (Lonergan et Brooks, 1995). L'annexe II (article 1^{er}) prévoyait notamment l'octroi de 50 millions de m³ d'eau par an à la Jordanie par Israël (Chesnot, 2000). Mais, dans les faits, le bilan de cette coopération semble mitigé : des experts jordaniens insistent sur l'absence de projets hydrauliques communs et sur la mauvaise qualité de l'eau donnée à la Jordanie par Israël, prélevée dans la partie sud du Lac de Tibériade (*ibid.*). La population jordannienne, dont 75% est d'origine palestinienne, est dans l'ensemble hostile à l'égard des Israéliens, tant en raison du conflit israélo-palestinien et de l'occupation de la Cisjordanie par l'État hébreu qu'en raison de la mauvaise qualité de l'eau reçue de sa part. Les observations et les propos recueillis pendant notre étude de cas corroborent ceci.

Le conflit israélo-palestinien et l'eau

Le conflit israélo-palestinien est caractérisé par plusieurs enjeux difficiles à régler, tels le retour des réfugiés, les frontières, le statut de Jérusalem et la

question des ressources en eau partagées. En effet, l'État d'Israël et l'Autorité Palestinienne partagent, d'un point de vue géographique et géologique, les aquifères montagneux de la vallée du Jourdain, l'aquifère de Gaza et les ressources hydriques du fleuve du Jourdain. Depuis l'occupation de la Cisjordanie par l'armée israélienne à l'issue de la guerre des Six Jours en 1967, les Palestiniens ne peuvent plus accéder au fleuve du Jourdain (Haddad, 2007, p. 44). Pour satisfaire leurs besoins en eau, ils disposent uniquement d'une quantité limitée provenant des nappes phréatiques et des sources, de la collecte des eaux de pluie grâce à des réservoirs sur les toits des habitations, des eaux usées recyclées sans traitement et des camions-citernes venant d'Israël (Froukh, 2003). À l'inverse, les Israéliens sont les uniques utilisateurs du fleuve du Jourdain en territoire israélo-palestinien et les principaux exploitants des nappes phréatiques cisjordaniennes (*ibid.*). Ceci fait de l'eau une dimension centrale et transversale du conflit israélo-palestinien ainsi que de l'occupation des territoires palestiniens, constituant ainsi une dimension importante du conflit qui oppose les deux peuples. En effet, le conflit, l'occupation de la Cisjordanie par Israël et les politiques hydriques qui en résultent ont des impacts nuisibles sur la qualité et la quantité de l'eau dont disposent les populations palestiniennes, et sur les aquifères partagés par les deux peuples.

La question du contrôle de l'eau doit donc impérativement être prise en compte dans la résolution du conflit. Elle ne pourra être réglée que par une entente politique équitable attribuant des droits aux Palestiniens en matière de terre et d'eau et par une coopération israélo-palestinienne autour de la gestion des ressources. Les différentes négociations de paix israélo-palestiniennes ne se sont jamais véritablement penchées sur les questions d'eau et les droits palestiniens en la matière. Aucun accord israélo-palestinien n'a été atteint au contrôle et à la distribution de l'eau (pour un historique du conflit israélo-arabe et du conflit israélo-palestinien; pour une analyse de la dimension hydrique de ces conflits; pour une étude des différentes négociations israélo-palestiniennes au regard de l'eau, consulter Naoufal, 2009b).

Le projet des Bons voisins de l'eau

Ancré dans la coopération en matière de gestion de ressources en eau partagées, *le projet des Bons voisins de l'eau* a pour but de générer une perception du partage de la région et de la responsabilité présente et future à son égard, à travers la construction et le renforcement de liens entre les groupes ainsi que la création d'avantages et de bienfaits communs (Harari, 2008, p. 20). Les communautés participantes s'accordent sur certaines visées, à savoir la conservation de l'eau partagée ainsi que la prospérité écologique, économique et culturelle de la biorégion. Chacune d'elles conçoit et met en

œuvre des projets concrets, en partenariat avec généralement une ou deux communautés s'approvisionnant auprès des mêmes sources hydriques et situées de l'autre côté de l'une des frontières. Ainsi, il existe des partenariats entre des communautés israéliennes et jordaniennes, des communautés israéliennes et palestiniennes, des communautés palestiniennes et jordaniennes, des communautés jordaniennes et israéliennes. Le critère principal de coopération est la présence de ressources hydriques partagées, mais la volonté des maires des communautés à travailler ensemble est également essentielle.

Le projet des Bons voisins de l'eau s'appuie sur un manuel commun portant sur les problématiques hydriques partagées, intitulé « Le soin de l'eau » (*Watercare*). Rédigée par des enseignants israéliens, palestiniens et jordaniens, cette publication est identique en arabe, en hébreu et en anglais. Animées par une personne embauchée dans la communauté par l'ONG, les diverses interventions composant le projet sont réalisées avec trois groupes au sein de chaque collectivité – les jeunes, les adultes et les maires – dans des écoles, des clubs de jeunesse, des centres communautaires et des associations.

Entre autres, les jeunes font des activités souvent partagées avec les jeunes d'autres communautés, à savoir des sorties éducatives dans leur propre communauté et dans la communauté partenaire, ainsi que des visites régionales et des camps d'été. Ces expéditions, associées à l'utilisation du manuel sur l'eau, aident les jeunes à comprendre et analyser les problématiques hydriques qui caractérisent leur milieu de vie et celui de la collectivité voisine et partenaire. Selon Harari (2008, p. 19), le caractère concret, communautaire et local des actions permet de développer le sens du pouvoir agir des apprenants, afin qu'ils puissent provoquer des transformations sociales et écologiques. Ainsi, un groupe de jeunes a décidé de rédiger et faire circuler une pétition appelant à l'action en vue de mieux préserver l'eau, aussi bien dans leur milieu que dans celui de la communauté partenaire. Cette initiative a incité les jeunes des autres collectivités à élaborer des pétitions spécifiques à leurs réalités et à réunir 15 000 signatures. De plus, les jeunes ont réduit également d'un tiers la consommation en eau des écoles en utilisant l'eau de pluie ou l'eau grise et ont mis en place des jardins – où ils ont planté des espèces indigènes occupant une place importante dans l'utilisation traditionnelle et culturelle (Roseman, 2008, p. 30) – et des marécages écologiques recyclant les déchets et les eaux usées. Ceci semble apparenté à un processus d'apprentissage social⁶ relatif à l'eau et l'environnement auprès des jeunes, menant au développement de compétences et de savoirs collectifs en la matière et constituant une démarche socioconstructiviste en ce qui concerne les problématiques écologiques locales et partagées.

Les adultes, en collaboration avec des professionnels et des décideurs, ont instauré des forums de discussion portant sur les problèmes et les solutions touchant au milieu de vie. L'un de ces forums a fait émerger une proposition de création d'un *Chemin des voisins*, soit un itinéraire environnemental reliant toutes les communautés, suivant le parcours de l'eau et révélant la dégradation de la qualité de cette dernière. Cet itinéraire met l'accent sur la dépendance et l'interdépendance des communautés à l'égard des ressources hydriques, soulignant la nécessité de solutions partagées. De plus, valorisant le patrimoine naturel et culturel des communautés participantes, le *Chemin des voisins* attire les touristes locaux, nationaux et étrangers et met en lumière les bienfaits de la coopération à travers un programme d'écotourisme avantageux économiquement. Il permet aussi d'informer et de conscientiser les habitants des autres villes de Cisjordanie, d'Israël et de Jordanie à l'égard des problèmes socioécologiques et hydriques de leur propre société et de ceux des deux autres. Idéologiquement, ce chemin est l'opposé du Mur de séparation : il réunit au lieu de séparer (Roseman, 2008, p. 31).

Le *Chemin des voisins* comporte plusieurs caractéristiques de la consolidation environnementale de la paix (Harari, 2008, p. 20) : il met en évidence l'interdépendance des questions écologiques; il mène à la construction de savoirs collectifs environnementaux – il aide à développer un sentiment de partage de l'environnement et de responsabilité commune à son égard, tant pour le présent que pour le futur; il génère des connexions intercommunautaires notamment grâce à des bienfaits communs; il participe à la modification des représentations de l'environnement, de l'autre camp et de la coopération. Selon notre étude de cas, le *Chemin des voisins* correspond à une stratégie d'apprentissage social. En outre, il apparaît que cet itinéraire contribue à la transformation des rapports entre les parties et au développement de la confiance mutuelle. Selon Harari (2008, p. 10), le *Chemin des voisins* fournit un exemple local et communautaire de coopération réussie qui pourrait être étendue à l'ensemble des sociétés. Pour conclure, cet itinéraire semble correspondre à une stratégie de consolidation environnementale de la paix intégrant une dimension importante d'ERE, qu'il serait particulièrement pertinent d'étudier.

Quant aux maires des communautés impliquées dans *le projet des Bons voisins de l'eau*, ils réalisent des événements médiatiques permettant d'attirer l'attention des populations et des dirigeants sur l'importance de la coopération environnementale (Harari, 2008, p. 20) et sur la dégradation du milieu de vie partagé. On peut penser par exemple au « Grand saut » des maires de la vallée du Jourdain dans la rivière du Yarmouk, un affluent du fleuve du Jourdain. Selon Harari (2008, p. 20), un tel événement est très efficace en matière de conscientisation du public à l'égard de la grande baisse du niveau des eaux du

Jourdain et correspond à une déclaration officielle sur la nécessité de la coopération et la possibilité d'une coexistence pacifique. La position des maires entre les acteurs communautaires et les dirigeants supérieurs leur permet de faire des déclarations politiques et d'être des « ambassadeurs de la vision d'un futur partagé » (trad. libre, Harari, 2008, p. 20). Pour Lederach (1997, p. 94), les dirigeants situés à un niveau intermédiaire tels les maires sont essentiels dans un processus de consolidation de la paix, car ils disposent d'un raisonnement plus flexible et d'une liberté de manœuvre moins limitée que les dirigeants supérieurs et parce que leur action est moins précaire que celle des acteurs communautaires. Les maires sont connectés à la fois à ces derniers et aux autorités gouvernementales et, souvent, ils ont acquis la confiance des deux (*ibid.*).

Deux communautés, une palestinienne et l'autre israélienne, engagées dans *le projet des Bons voisins de l'eau*, ont mis sur pied un projet d'Agriculture soutenue par la communauté, géré conjointement. Les Palestiniens cultivent les légumes et les Israéliens se rendent au village palestinien pour aider à l'emballage (Roseman, 2008, p. 31). Un événement convivial et un repas traditionnel intergénérationnel, réunissant l'ensemble des communautés, sont souvent organisés pour l'occasion. Non seulement cette initiative fournit aux Palestiniens des avantages économiques et aux Israéliens des bienfaits alimentaires et sanitaires, mais elle améliore également les relations entre les deux collectivités (*ibid.*, p. 35). Une telle action de production alimentaire est sous-tendue par l'importance de préserver les ressources hydriques partagées, le milieu de vie et l'accès aux terres agricoles (*ibid.*, p. 35). Elle est donc caractérisée par des dimensions écologiques, sociales et politiques (Naoufal, 2009a).

Le grand intérêt des interventions de consolidation de la paix de l'ONG Friends of the Earth-Middle East, entre autres *le projet des Bons voisins de l'eau*, réside dans le fait que les Jordaniens, les Israéliens et les Palestiniens interviennent respectivement auprès de leurs populations, adaptant leurs activités et leurs stratégies pédagogiques au contexte local (culturel, politique, social, économique, écologique, etc.), ce qui optimalise les effets de leur action selon Harari (2008, p. 18).

La démarche de consolidation de la paix et le maintien de la nouvelle connexion entre les communautés et de leurs rapports harmonieux dépendent des événements politiques, ceci malgré le développement de la coopération et de la confiance (Harari, 2008, p. 22). Par conséquent, la durabilité des relations positives fragiles entre groupes précédemment conflictuels nécessite le support continu d'une structure institutionnelle tant que les tensions ou le conflit demeurent (*ibid.*, p. 22). Cette structure peut être une organisation non gouvernementale, présentant l'avantage d'échapper

au contrôle des autorités gouvernementales (Plonski, 2005). C'est le cas de l'ONG Friends of the Earth – Middle East.

Il nous a paru très intéressant de réaliser une étude de cas qualitative en profondeur auprès des acteurs du *projet des Bons voisins de l'eau*, soit les acteurs de l'ONG et les membres des communautés, dans le but d'éclairer davantage les fondements et les pratiques de cette intervention (entre autres, les approches et les stratégies pédagogiques adoptées, les apports aux communautés, les besoins et les enjeux – notamment politiques – auxquels fait face l'action éducative, etc.) et de dégager des pistes éducatives contribuant à la construction d'une dynamique de paix, transférables ou adaptables à d'autres contextes. Les résultats de cette étude de cas, actuellement en cours d'analyse, pourraient mener également à des pistes de recherche en ce qui concerne l'intégration de manière plus explicite et centrale de l'ERE aux théories et pratiques de la consolidation environnementale de la paix. D'ores et déjà, il nous apparaît que le *projet des Bons voisins de l'eau* fait appel aux courants biorégionaliste, ethnographique et sociocritique en ERE, à la pédagogie de projet, à la démarche de résolution de problèmes, à la pédagogie de terrain, aux stratégies d'exploration du milieu, et enfin à diverses approches pédagogiques complémentaires : les approches expérientielle, critique, réflexive, coopérative, conviviale, locale, communautaire, etc. (pour une cartographie des courants en ERE, voir Sauvé, 2003; pour une recension des approches, des stratégies et des démarches en ERE, voir Sauvé, Villemagne et Orellana, 2003).

8. La dimension politique de l'éducation relative à l'environnement au sein d'un programme de consolidation environnementale de la paix

Pour Naess, « toutes nos actions, et toutes nos pensées, même les plus privées, concernent la politique » (1989, p. 213). Politique signifie « qui concerne les affaires publiques » (Sauvé, 1997a, p. 107). À titre d'exemple, boire son thé avec du sucre implique une interaction avec les marchés du sucre, du thé et de l'eau, ainsi qu'avec les conditions de vie et d'emploi des travailleurs dans ce marché et l'existence des communautés vivant dans le milieu où ces produits se trouvent (Naess, 1989, p. 213).

En particulier, les problématiques écologiques sont par essence publiques et politiques puisqu'elles sont l'affaire de tous (Sauvé, 1997a, p. 107). Ainsi, le rapport au milieu de vie est fondamentalement politique, dans le sens de processus démocratique (Sauvé, 2007). « L'activité politique est ce qui se passe quand les citoyens se réunissent pour discuter, débattre et décider les mesures politiques qui conditionnent leur existence en tant qu'habitants d'une ville ou d'un village » (Heller, 2003, p. 216). L'environnement constitue l'espace d'engagement de la société civile, qui devrait impliquer tous et toutes.

Pour Thomashow (1995, p. 105), la politique correspond au processus public à travers lequel les humains résolvent leurs controverses et leurs conflits d'intérêts. Le but de la politique est de « découvrir ce que les personnes ont en commun ainsi que le terrain (littéralement) des affiliations (...) et des intérêts partagés » (trad. libre, *ibid.*, p. 134).

L'éducation relative à l'environnement, dont l'objet est la relation des personnes et des communautés à l'environnement (Sauvé, 1997a, p. 262), est donc intrinsèquement politique. En effet, elle peut contribuer au processus public visant la résolution de controverses. Quant à la consolidation de la paix, quelle que soit la démarche qu'elle adopte, elle est par essence politique, puisqu'elle vise la transformation des conflits sociaux ou armés, ainsi qu'une stabilité sociopolitique intraétatique et interétatique. Dans le cadre d'un programme de consolidation environnementale de la paix dont elle devrait constituer la dimension transversale, l'ERE aide à générer un dialogue des communautés ou des populations autour de l'environnement partagé, afin de dépasser les hostilités (Naoufal, 2008). Par conséquent, l'ERE est aussi fondamentalement politique dans cette perspective. En effet, elle correspond à la définition précitée de Thomashow, permettant de découvrir ce que les humains partagent, notamment un milieu de vie, des préoccupations, des intérêts et des objectifs, entre autres, écologiques. L'ERE peut mener à la création d'une affiliation identitaire fondée sur l'environnement et la biorégion, occultant les appartenances exclusivement politiques.

« Toute éducation est politique » (trad. libre, Russell et Bell, 1996, p. 177). Selon ces auteurs, l'un des avantages de l'éducation pour l'environnement – soit l'une des conceptions de l'ERE selon Sauvé (1997a, p. 18) et selon Greenall Gough (1990) – est de mettre en lumière les aspects politiques dans tout curriculum ou programme éducatif. Pour Wals et Heymann (2004, p. 140), l'éducation pour quelque chose (que ce soit pour l'environnement, pour la paix, pour la biodiversité, etc.) est essentiellement politique, contrairement à l'éducation au sujet de quelque chose. Elle fait référence à l'engagement et la participation. L'éducation pour l'environnement de Greenall Gough (1990) est également politique; elle implique d'engager les apprenants dans des projets locaux d'action environnementale. Il s'agit d'« apprendre à travers l'action écopolitique » (trad. libre, Gough, 1990, p. 60). L'éducation **pour** l'environnement et **pour** la paix, soit l'éducation relative à l'environnement dans le cadre d'un programme de consolidation environnementale de la paix, est donc fondamentalement et nécessairement politique.

Cependant, il nous semble également que pour éduquer pour quelque chose, il faut également éduquer au sujet de ce quelque chose, dans et par celui-ci. Par exemple, on ne peut éduquer pour l'environnement sans connaître et

expérimenter les problématiques écologiques. Les différentes conceptions de l'éducation relative à l'environnement (éduquer pour l'environnement; éduquer au sujet de l'environnement; éduquer dans et par l'environnement (Sauvé, 1997a, p. 18)) peuvent donc être politiques, dépendamment de la perspective où s'inscrit l'intervention pédagogique et de ses finalités.

Ainsi, lorsque l'éducation relative à l'environnement se penche sur le rapport humain aux questions publiques, ayant pour but le renforcement du pouvoir-agir individuel et collectif à l'égard du milieu de vie, elle est essentiellement de nature politique. Dans le cadre de la consolidation environnementale de la paix, elle l'est tout particulièrement, puisqu'elle adopte alors pour finalité la transformation des disputes et du rapport au monde ainsi que l'apprentissage du vivre ensemble au sein de l'environnement, lieu partagé de vie et terrain d'engagement de tous et toutes. ❀

Notes

- ¹ Le nombre de guerres en cours dépend de la définition de guerre. Cet article ne nous permettant pas d'approfondir les concepts de conflit et de guerre, nous nous contenterons d'indiquer que ces 40 guerres comprennent les guerres interétatiques, les guerres civiles (internes) et les guerres entre un État et une entité non étatique (Gal-Or et Giesen, 2007).
- ² La biorégion est « un territoire spécifique dont les limites ne sont pas d'abord politiques, mais surtout culturelles et écologiques pour réorganiser et véritablement vivre le territoire » (Villemaigne, 2005, p. 87).
- ³ Contrairement à ce que son nom indique, le JWC est un dispositif de coordination, et non une structure de gestion partagée, les travaux de terrain étant réalisés de manière indépendante par l'une des deux parties, la partie israélienne (Selby, 2007, p. 205).
- ⁴ Pour l'heure, la Bosnie-Herzégovine n'est pas officiellement candidate pour l'UE. C'est un candidat potentiel mais les négociations sont suspendues pour le moment.
- ⁵ Un conflit comporte deux dimensions interreliées (Plonski, 2005). La première dimension correspond à l'aspect psychoculturel de la dispute, soit la conceptualisation des alliés et des ennemis et des représentations profondément ancrées, socialement et culturellement partagées en matière d'opposition entre « nous » et « eux » (Ross, 1993, p. 17). Ces éléments psychoculturels définissent le rapport entre les sociétés adversaires. La deuxième dimension du conflit constitue l'organisation sociale, économique et politique des sociétés ainsi que la force et la nature des connexions au sein des communautés et entre elles (*ibid.*). Ces conditions structurelles déterminent la violence directe ainsi que la distribution inéquitable des ressources et du contrôle dans la région. L'aspect psychoculturel renforce les conditions structurelles (Plonski, 2005).
- ⁶ Le concept d'apprentissage social consiste en une approche et une philosophie orientées vers l'action, ancrées dans des processus démocratiques participatifs de transformation sociale, caractérisés par l'absence de linéarité et de déterminisme (Woodhill et Röling, 2000, p. 53-54; Rist *et al.*, 2007). L'apprentissage social est caractérisé par des interactions interpersonnelles significatives (Woodhill et Röling, 2000, p. 65).

Note biographique

Doctorante en sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal, **Nayla Naoufal** travaille sur la diversité culturelle, la paix socio-écologique et l'éducation relative à l'environnement en contexte non formel, s'intéressant particulièrement au cas de la société pluraliste libanaise. Au sein de la Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement, elle contribue à un projet de recherche sur l'éducation relative à l'éco-alimentation et est chargée de cours dans le cadre du Programme court d'études supérieures en éducation relative à l'environnement offert à distance. En outre, elle a participé à plusieurs projets éducatifs au Québec, en France et au Liban, dans des structures diverses et variées. Enfin, elle collabore à des publications de presse dans les champs environnemental et culturel.

Références

- Adwan, S. (1996). A Curriculum for Peace and Coexistence. In Moses, R., *The Psychology of Peace and Conflict : The Israeli-Palestinian Experience* (p. 86-92). Jerusalem : Harry S. Truman Research Institute for the Advancement of Peace.
- Ali, S., H. (2003). Environmental Planning and Cooperative Behaviour : Catalyzing Sustainable Consensus. *Journal of Planning Education and Research*, 23, 165-176.
- Aliewi, A. et Assaf, K. (2007). Shared management of Palestinian and Israeli groundwater resources : a critical analysis. In Shuval, H. et Dweik, H. (ed), *Israeli-Palestinian water issues – from conflict to cooperation* (p. 17-32). Berlin : Springer.
- Arendt, H. (1995). Qu'est-ce que la politique? Paris : Le Seuil.
- Blagojevic, B. (2007). Peacebuilding in ethnically divided societies. *Peace review : A journal of Social Justice*, 19(4), 555-562.
- Boutros-Ghali, B. (1992). *An agenda for peace : Preventive diplomacy, peacemaking, and peacekeeping. Report of the Secretary-General*. New York : United Nations.
- Carius, A. (2006). *Environmental Peacebuilding. Environmental Cooperation as an Instrument of Crisis Prevention and Peacebuilding : Conditions for Success and constraints*. Berlin : Adelphi.
- Chesnot, C. (2000). Pénuries d'eau au Moyen-Orient. *Le Monde Diplomatique*, Février 2000. Consulté le 21 mars 2008 sur <http://www.monde-diplomatique.fr/2000/02/CHESNOT/13213.html>.
- Dabelko, G. (2006). *From Threat to Opportunity : Exploiting Environmental Pathways to Peace*. Communication présentée à la Conférence Environment, Peace and the Dialogue among Civilizations and Cultures, 9-10 mai 2006, Téhéran, Iran.
- Feuerverger, G. (2001). *Oasis of dreams*. New York : RoutledgeFarmer.
- Froukh, L. J. (2003). Transboundary groundwater resources of the West Bank. *Water Resources Management*, 17, 175-182.
- Funtowicz, S. O. et Ravetz, J. R. (1990). *Global environmental issues and the emergence of second order science*. Luxembourg : Commission of the European Communities.
- Fuwa, Y. (2002). Globalisation and peace education. *Philosophy and Social Action*, 28(3), 41-52.
- Gal-Or, N. et Giesen, K.-G. (2007). The Concept of War. *Peace Review : A journal of social justice*, 19(2), 149-156.
- Galtung, J. (1996). *Peace by peaceful means Peace and conflict, development and civilization*. Oslo : International Peace Research, SAGE Publications.
- Greenall, Gough, A. (1990). Red and Green : Two case studies in learning through ecopolitical action. *Curriculum Perspectives*, 10(2), 60-65.

- Haddad, M. (2007). Politics and water management : a Palestinian perspective. In Shuval, H. et Dweik, H. (ed), *Israeli-Palestinian water issues – from conflict to cooperation* (p. 40-52). Berlin : Springer.
- Harari, N. (2008). *Environmental peacebuilding theory and practice Part I : A case study of the Good Water Neighbours Project*. Amman, Bethléem et Tel-Aviv : Friends of the Earth Middle East.
- Hardin, G. (1968). The Tragedy of the Commons. *Science*, 162, 1243-1248.
- Harris, I. (2002). Conceptual underpinnings of peace education. In Salomon, G. et Nevo, B. (ed.), *Peace Education The Concept, Principles and Practices around the World* (p. 15-24). États-Unis : Information Age Publishing.
- Harris, I. et Mische, P. M. (2004). Environmental peacemaking, peacekeeping and peacebuilding : Integrating education for ecological balance and a sustainable peace. In Wenden, A.L. (dir.), *Educating for a culture of social and ecological peace* (p. 169-182). Albany : State University of New York Press.
- Harris, I. et Mortison, M. L. (2003). *Peace education*. Jefferson (NC) : McFarland.
- Heller, C. (2003). *Désir, nature et société : L'écologie sociale au quotidien*. Montréal : Les Éditions Écosociété.
- Iram, Y. (2006). Culture of peace Definition, scope and application. In Iram, Y. (ed.), *Educating toward a culture of peace* (p. 3-12). États-Unis : Information Age Publishing.
- Lederach, J.-P. (1997). *Building peace. Sustainable reconciliation in divided societies*. Washington : United States Institute for Peace.
- Le Prestre, P. (2005). *Protection de l'environnement et relations internationales. Les défis de l'écopolitique mondiale*. Paris : Armand Colin.
- Lonergan, S. C. et Brooks D. B. (1995). *Watershed. The role of freshwater in the Israeli-Palestinian Conflict*. Canada : CRDI. Consulté le 21 mars 2008 sur http://www.idrc.ca/fr/ev-9325-201-1-DO_TOPIC.html.
- Maaoz, I. (2000). Power relations in intergroup encounters : a case study of Jewish-Arab encounters in Israel. *International Journal of Intercultural Relations*, 24, 259-277.
- Marcuse, H. (2008). La naissance de l'écologie politique. *Philosophie Magazine, Hors-série XXème siècle Les philosophes face à l'actualité*, Août-Septembre 2008, 74. Première édition en 1972 dans le *Nouvel Observateur*.
- Mische, P. M. (1986). *The psychology of destruction : The challenge to creativity – Some tentative and outrageous thoughts on the linkages between peace and environmental movements*. Communication présentée au Projet Meadowcreek, 16-19 octobre 1986, Fox, Arkansas.
- Morrell, C. (2006). *Evaluation of the community garden program of Bosnia and Herzegovina, 2000-2006*. American Friends Service Committee.
- Naess, A. (1989). *Ecology, community and lifestyle*. New York : Cambridge University Press.
- Naoufal, N. (2008). Diversité culturelle et paix socioécologique : Les apports de la dimension critique de l'éducation relative à l'environnement. *Éducation relative à l'environnement – Regards, Recherches, Réflexions*, 7, 91-108.
- Naoufal, N. (2009a). Éducation relative à l'environnement, dialogue intercommunautaire et apprentissage du vivre ensemble. *Éducation et francophonie*, 47(2), 186-203.
- Naoufal, N. (2009b). *L'eau, source de conflits majeurs Le cas israélo-palestinien dans le cas du Jourdain*. Rapport de synthèse environnementale. Montréal : Université du Québec à Montréal. Consulté le 1^{er} août 2010 sur <http://www.unites.uqam.ca/ERE-UQAM/pdf/Synthesepour%20publication.pdf>.

- Plonski, S. (2005). Developing agency through peacebuilding in the midst of intractable conflict : The case of Israel and Palestine. *Compare*, 35(4), 393-409.
- Rist, S., Chidambarannathan, M., Escobar, C., Wiesmann, U. and Zimmermann, A. (2007). Moving from sustainable management to sustainable governance of natural resources : The role of social learning processes in rural India, Bolivia and Mali. *Journal of Rural Studies*, 23, 23-37.
- Roseman, J. (2008). *Environmental peacebuilding theory and practice Part II : In depth analysis of the Wadi Fukin / Tzur Hadassah Communities*. Amman, Bethléem et Tel-Aviv : Friends of the Earth Middle East.
- Ross, M. (1993). *The management of conflict*. New Haven : Yale University Press.
- Russell, C. L. et Bell, A. C. (1996). A politicized ethic of care : Environmental education from an ecofeminist perspective. In Warren, K. (ed.), *Women's voices in experiential education* (p. 172-181). États-Unis : Kendall Hunt Publishing.
- Sauvé, L. (1997a). *Pour une éducation relative à l'environnement - Éléments de design pédagogique, Guide de développement professionnel à l'intention des éducateurs*. Montréal : Guérin.
- Sauvé, L. (1997b). L'approche critique en éducation relative à l'environnement : origines théoriques et applications à la formation des enseignants. *Revue des sciences de l'éducation*, XXIII(1), 169-189.
- Sauvé, L. (2003). *Courants et modèles d'intervention en éducation relative à l'environnement*. Module 5. Programme d'études supérieures – Formation en éducation relative à l'environnement – Francophonie internationale. Montréal : Les Publications ERE-UQAM, Université du Québec à Montréal – Collectif ERE-Francophonie.
- Sauvé, L. (2007). L'éducation relative à l'environnement et la globalisation : enjeux curriculaires et pédagogiques. *Éducation relative à l'environnement – Regards, Recherches, Réflexions*, 6, 13-28.
- Sauvé, L., Orellana, I., Qualman, S. et Dubé, S. (2001). *L'éducation relative à l'environnement. École et communauté : une dynamique constructive*. Montréal (Québec) : Éditions Hurtubise HMH.
- Sauvé, L., Villemagne, C. et Orellana, I. (2003). *Éléments d'une pédagogie de l'éducation relative à l'environnement*. Module 4. Programme d'études supérieures – Formation en éducation relative à l'environnement – Francophonie internationale. Montréal : Les Publications ERE-UQAM, Université du Québec à Montréal – Collectif ERE-Francophonie.
- Selby, J. (2007). Joint mismanagement : reappraising the Oslo water regime. In Shuval, H. et Dweik, H. (ed), *Israeli-Palestinian water issues – from conflict to cooperation* (p. 203-212). Berlin : Springer.
- Sen, A. (1999). *Development as freedom*. New York : Alfred A Knopf, Random House Books.
- Soroos, M. (2004). Tools for environmental peacebuilders. *International Journal of Peace Studies*, 9(2), 87-107.
- Thomashow, M. (1995). *Ecological identity : Becoming a reflective environmentalist*. Cambridge : The MIT Press.
- Vadrot, C.-M. (2005). *Guerres et environnement. Panorama des paysages et des écosystèmes bouleversés*. Paris : Delachaux et Niestlé.
- Van der Maren, J.-M. (1995). *Méthodes de recherche pour l'éducation*. Collection Éducation et Formation. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, De Boeck Université.

- Villemagne, C. (2005). *L'éducation relative à l'environnement en milieu communautaire urbain. Un modèle théorique en émergence enrichi de l'exploration collaborative de pratiques éducatives*. Thèse inédite de doctorat. Montréal/Rennes : Université du Québec à Montréal et Université de Haute-Bretagne.
- Wals, A. E. J. et Heymann, F. (2004). Exploring the change potential of conflict in social learning for sustainable living. In Wenden, A.L. (dir.), *Educating for a culture of social and ecological peace* (p. 123-144). Albany : State University of New York Press.
- Westing (1989). *Comprehensive security for the Baltic : An Environmental Approach*. États-Unis : Sage Publications.
- Woodhill, J. et Röling, N. (2000). The second wing of the eagle : the human dimension in learning our ways to more sustainable futures. In Röling, N. et Wagemakers, A. (eds), *Facilitating sustainable agriculture, participatory learning and adaptive management in times of environmental uncertainty* (p. 46-71). New York : Cambridge University Press.